

CONSEIL DES MINISTRES DU
MERCREDI 26 JANVIER 2022
DECLARATION DE S.E.M. ALASSANE OUATTARA,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Premier Ministre,
Madame et Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame et Messieurs les Secrétaires d'Etat,

Comme je l'ai indiqué lors de mon message à la Nation du 31 décembre 2021, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constituent l'une de mes priorités pour l'année 2022.

A cet égard, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est doté de dispositifs réglementaires et législatifs cohérents, afin d'améliorer la gestion des affaires publiques.

Toutefois, les actions entamées en 2021, notamment les derniers audits réalisés dans certaines entreprises du portefeuille de l'État, ont révélé des irrégularités importantes auxquelles il convient de remédier.

On peut citer, notamment, les irrégularités liées aux passations de marché, le coût élevé et l'inopportunité du recours à certains emprunts, les comptes bancaires ne figurant pas dans la comptabilité des entreprises, les insuffisances au niveau du contrôle interne, les dépenses injustifiées, le montant élevé des dons, commissions et honoraires, et plus généralement la non maîtrise des charges.

La gravité de ces dysfonctionnements exige, au-delà des mesures coercitives déjà prises à l'encontre des dirigeants sociaux concernés, la mise en place d'un cadre renforcé de suivi, et de contrôle de la gestion des entreprises publiques.

Un accent particulier devra donc être accordé :

- au respect du cadre législatif et réglementaire des entreprises publiques en vigueur, notamment les règles de passation des marchés publics, et de recours à l'emprunt ;

- à un meilleur suivi du bilan de gouvernance des entreprises publiques ; A cet effet, je souhaite qu'au terme de chaque exercice comptable, une Communication en Conseil des Ministres sur le bilan de gouvernance des entreprises publiques soit présentée ;
- à une plus grande responsabilité des Directeurs Généraux, des membres du Conseil d'Administration et surtout des Ministres de tutelles qui doivent renforcer leur contrôle à priori. A cet effet, les représentants de l'Etat aux différents Conseils d'Administration doivent régulièrement rendre compte à leur hiérarchie. Par ailleurs, les Ministres doivent également rendre compte au Gouvernement et à la Présidence ;
- aux sanctions qui résulteront en cas d'irrégularités dans la gestion des entreprises publiques tant pour les Directeurs Généraux, les membres du Conseil d'Administration, que pour les Ministres de tutelles.

J'ai instruit Monsieur le Premier Ministre à l'effet de prendre les dispositions pour la mise en œuvre diligente des orientations que je viens d'indiquer, ainsi que des recommandations des audits réalisés.

Pour terminer, je voudrais demander à chacune et à chacun de vous de promouvoir davantage la culture de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques, pour le bien-être de nos compatriotes.

J'insiste depuis quelques années, sur la nécessité de promouvoir le concept de l'Ivoirien nouveau : intègre, sérieux et travailleur. Les recommandations des audits nous appellent à encore plus d'engagement pour atteindre cet objectif, afin d'avoir de meilleurs résultats et pour le rayonnement de notre beau pays.

Je vous remercie.